

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille huit, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Marie-Christine PAPAZIAN, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Laurence FALL-GUILLOT, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Caroline BARBOTTE, Yohan PAYAN

Pouvoirs : Catherine JONCOUR, pouvoir à Laurence FALL-GUILLOT
Sylvie URSELLA, pouvoir à Caroline BARBOTTE

Approbation du procès-verbal du 08 septembre 2008

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Yohan PAYAN regrette néanmoins que le débat sur la forêt n'ait pas été retranscrit dans le compte rendu.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde le premier point de l'ordre du jour :

SAEM DU DOMAINE THERMAL

- Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard fait tout d'abord part au Conseil Municipal de la décision en date du 06 octobre 2008 du Conseil d'Administration de la SAEM du Domaine Thermal d'engager une opération d'augmentation du capital de la société.

Cette augmentation de capital d'un montant de 430 000 euros a pour objectif, tout en assurant sa pérennité, de donner à la société les moyens financiers de son développement. Le Conseil d'Administration propose que la commune d'Allevard en sa qualité d'actionnaire participe à cette augmentation de capital à hauteur des droits constatés.

- Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la SAEM demande à la commune d'Allevard d'accorder une nouvelle avance en compte courant d'un montant de 300 000 euros. Cette demande d'avance se décompose de la manière suivante :

- 200 000 euros seront transformés en actions dans un délai de 6 mois, suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 06 octobre 2008 d'engager une opération d'augmentation de capital d'un montant de 430 000 euros.
- 100 000 euros seront remboursés par la SAEM du Domaine Thermal dans un délai de 2 ans au taux annuel d'intérêt de 4 % avec une possibilité de reconduction d'une durée de 2 ans.

- Monsieur le Maire fait enfin part de la demande en date du 06 octobre 2008 du Conseil d'Administration de la SAEM du Domaine Thermal qui sollicite pour la SAEM du Domaine Thermal une subvention d'un montant de 140 000 euros qui doit permettre à la SAEM du Domaine Thermal de financer des travaux.

Avant de soumettre ces 3 délibérations au vote du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que la commune d'Allevard en décidant d'injecter la somme de 640 000 euros dans la SAEM du Domaine Thermal est sur le point de prendre une décision historique, mais qui malheureusement, pour les collectivités publiques est une décision classique.

Monsieur le Maire cite deux exemples où une collectivité s'est investie au côté d'une société en danger :

- Les Papétries de Moulin Vieux où pour contribuer à la mise en place d'un plan de reprise de 87 salariés. Le Conseil Général et la commune de Pontcharra ont accordé :
 - une aide à l'investissement de 811 000 euros
 - une garantie d'emprunt d'un montant de 1 900 000 euros
 - une avance remboursable de 686 000 euros.

Malgré cette aide financière importante, ce site industriel a cessé d'exister.

- UGIMAG où la commune de Saint Pierre d'Allevard pour maintenir cette activité industrielle avait décidé de racheter 440 000 euros de foncier.

L'activité thermale se situe dans ce contexte économique difficile. Aussi, il apparaît indispensable de garantir la pérennité de l'entreprise thermale, la plus importante entreprise du canton, qui a les caractéristiques suivantes :

- 95 % des emplois sont offerts à des habitants du canton
- Cette activité génère plus de 250 emplois
- L'établissement thermal assume une fonction de santé publique à caractère social.
- La société thermale garantit l'identité spécifique de notre commune.

De plus Monsieur le Maire indique que :

La situation économique de cette entreprise n'est pas nouvelle. En effet, entre 1982 et 1997, la société thermale a connu une perte de 400 curistes (en moyenne annuelle). Entre 1997 et 2008 la société a connu une perte de 200 curistes (en moyenne annuelle).

Mais cette situation n'est pas irrémédiable car :

- o l'activité thermale est promise au renouveau
- o la société thermale a passé le cap le plus difficile grâce à son effort de restructuration
- o la ressource en eau est garantie.

Aussi, dans le but d'engager une opération de reconquête, la société doit disposer des moyens financiers nécessaires.

Monsieur Hervé CASSAR prend la parole et cite trois chiffres :

- Le déficit prévisionnel de trésorerie en avril 2009 s'élèvera à 700 000 euros.
- Le budget 2009 prévoit un léger excédent de 49 000 euros.
- En 2012, seulement 50 000 euros d'encours de dette.

Monsieur Hervé CASSAR prend acte de ces trois chiffres et indique que la situation de la SAEM sera suivie avec beaucoup d'attention dans le cadre de la transparence et souhaite un retour d'information pour la population.

Monsieur CASSAR note par ailleurs le gel des salaires pour une durée de deux ans et remercie les employés de la société pour cet effort.

Monsieur Louis ROUSSET, tout en soutenant ce plan d'action, indique que la situation difficile était connue depuis plusieurs années. Selon lui, les échéances électorales, en retardant la mise en place du plan de rigueur, ont conduit à une ardoise financière plus lourde pour la collectivité.

Monsieur le Maire lui rétorque, qu'en aucune manière la situation de la SAEM du Domaine Thermal n'a été cachée aux Allevardins et que d'ailleurs, une augmentation du capital a été engagée en 2006, en toute clarté. Il rappelle que l'incroyable crise financière et économique qui touche notre pays depuis quelques mois ne peut échapper à l'analyse de chacun, avec ses conséquences sur la fragilité nouvelle du crédit et la destruction massive d'emplois. Il souhaite que l'opposition cesse de rester dans un discours de campagne électorale, et regarde l'actualité avec honnêteté.

Après cet échange d'idées Monsieur le Maire met au vote ces trois délibérations.

ECONOMIE

Délibération n° 138/08 – <u>SAEM DU</u> <u>DOMAINE THERMAL : SUBVENTION</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant une subvention d'un montant de 140 000 euros à intervenir avec la SAEM du Domaine Thermal. Les modalités de versement de cette subvention sont les suivantes :

- 70 000 euros seront versés en novembre 2008
- le solde à réception des factures.

Il indique que cette subvention sera inscrite dans la décision modificative n° 1.

Vote : unanimité

Délibération n° 139/08 – <u>SAEM DU</u> <u>DOMAINE THERMAL : AVANCE DU</u> <u>COMPTE COURANT</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire d'une part à signer la convention concernant une avance en compte courant d'un montant de 300 000 euros à intervenir avec la SAEM du Domaine Thermal et d'autre part à signer l'avenant éventuel de reconduction.

Vote : unanimité

Délibération n° 140/08 – <u>SAEM DU</u> <u>DOMAINE THERMAL :</u> <u>AUGMENTATION DE CAPITAL</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de participer à cette augmentation de capital d'un montant de 430 000 euros à hauteur des droits constatés.

Il indique que cette augmentation de capital se déroulera en janvier 2009 et que les crédits seront inscrits dans le budget primitif 2009.

Vote : unanimité

Après ces trois votes historiques, Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint et Président Directeur Général de la SAEM du Domaine Thermal remercie d'une part l'ensemble du Conseil Municipal pour ces trois délibérations et d'autre part les collaborateurs de la SAEM pour leur présence démontrant ainsi leur attachement à la société.

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 141/08 – <u>BUDGET COMMUNAL : PLACEMENT DE FONDS D'EMPRUNT</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Monsieur Marc LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances indique que pour des raisons contractuelles, un emprunt souscrit par la Commune d'Allevard d'un montant de 2 800 000 euros a été versé à la Trésorerie d'Allevard le 30 septembre 2008.

Cet emprunt est destiné à financer la construction de la nouvelle salle polyvalente.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose, compte-tenu de l'échéancier prévisionnel de travaux de réaliser un placement de trésorerie d'une durée de 3 mois auprès du Trésor Public pour un montant de 500 000 euros.

Le taux de rémunération est de l'ordre de 4,20 %.

Le Conseil Municipal décide de réaliser un placement à court terme dans les écritures de l'Etat.

Il autorise Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces placements à court terme.

Vote : unanimité

Délibération n° 142/08 – <u>DECISION MODIFICATIVE N° 1</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
-------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 et autorise Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire à signer les documents nécessaires à la vente des parts sociales souscrites auprès de la Caisse d'Epargne.

Vote : unanimité

Délibération n° 143/08 – <u>BATIMENT DE LA SOURCE : LOCATION</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
-------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Etienne MANZONI qui souhaite utiliser le bâtiment de la source pour entreposer sa production agricole dans l'attente d'une autre solution qu'il recherche activement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec Monsieur Etienne MANZONI aux conditions suivantes :

- utilisation pour entreposer la production, ni vente, ni transformation sur place
- durée 1 an à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable une fois par reconduction expresse
- location en l'état
- montant du loyer : 500 euros par an payable d'avance
- consommations électriques à la charge du demandeur
- aucune modification du bâtiment et des abords sans accord préalable écrit de la commune
- attestation d'assurance à fournir avant la signature du bail.

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 144/08 – <u>SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE n° 1</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme indique au Conseil Municipal que l'association paroissiale a un projet de construction d'un bâtiment, attenant au presbytère sur son terrain cadastré AH n° 414.

Or, cette emprise foncière a été intégrée dans un emplacement réservé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme en date du 24 avril 2006.

Cet emplacement réservé rendait possible l'élargissement de la route départementale.

Monsieur Marc ROSSET indique que la commune d'Allevard est favorable à ce projet et qu'en conséquence, en application de l'article L. 123-4, il propose la suppression de l'emplacement réservé n° 1.

Le Conseil Municipal décide, en application de l'article L. 123-4 du Code de l'Urbanisme, de supprimer l'emplacement n° 1 inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allevard.

Vote : unanimité

Délibération n° 145/08 – <u>INSTALLATION D'UN FIL NEIGE : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, indique que le Syndicat Intercommunal du Collet a vendu une installation de fil neige au Centre « Jeanne Géraud ». Ce centre de vacances souhaite implanter cette remontée mécanique à proximité de son centre sur un terrain communal cadastré secteur D n° 449 et D n° 351, pour éviter d'emmener systématiquement les débutants au Super Collet par une navette. En fonction de leur progression ils pourront ensuite utiliser le télésiège des TUFS.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation de ce terrain communal qui prévoit également les conditions d'exploitation et de contrôle de cet équipement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du terrain communal cadastrée section D n° 449 et D n° 351

Vote : unanimité

Délibération n° 146/08 – <u>LOTISSEMENTS</u> <u>« LA MARELLE ET LES GIROLLES » :</u> <u>RETROCESSION DE LA VOIRIE ET</u> <u>DES RESEAUX</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jean-François LOSS de rétrocéder à la commune d'Allevard la voirie et les réseaux des lotissements « La Marelle » et « les Girolles ».

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette rétrocession, compte –tenu de la conformité de la voirie et des réseaux.

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la voirie et des réseaux, d'une longueur totale de 230 mètres, des lotissements « la Marelle » et « les Girolles » et charge Maître Stanislas DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir.

Il indique que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge du demandeur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Vote : unanimité

TRAVAUX

Délibération n° 147/08 – <u>PROJET</u> <u>D'AUGMENTATION DES</u> <u>RESSOURCES EN EAU</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau, indique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'augmentation des ressources en eau potable de la commune d'Allevard, il est nécessaire d'engager une étude relative à l'amélioration de l'alimentation des captages de Grand Canal sur le site de Veyton, même si l'augmentation très significative des rendements en 2007, a permis de se passer depuis 18 mois de la prise d'eau sur la conduite forcée d'ASCOMETAL. Néanmoins, si le projet qui consiste à infiltrer de l'eau du torrent en amont des captages ne donne pas satisfaction, il sera nécessaire de mettre en place un traitement complémentaire sur la prise d'eau des Forges. Ce projet est réalisé en collaboration avec la DDASS et l'hydrogéologue de la DDAF.

Une consultation a été engagée auprès de deux bureaux d'études, pour réaliser une étude sur la perméabilité des sols, réaliser le dossier loi sur l'eau et conduire les essais.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir la société EDACERE pour un montant de 16 636,36 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société EDACERE pour montant de 16 636,36 € T.T.C.

Vote : unanimité

**Délibération n° 148/08 – FORET
COMMUNALE : MARTELAGE**

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, donne lecture au Conseil Municipal de lettre de Monsieur Robert LAFONT de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2009 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2009 au martelage des coupes désignées ci-après :

- Parcelle n° 16 – volume estimé : 300 m³
- Parcelle n° 17 – volume estimé : 700 m³
- Parcelle n° 19 – Balcon de Pelaille – 200 m³ maximum sous forme de prestation de service avec l'ONF

Vote : unanimité

**Délibération n° 149/08 – COLLEGE
D'ALLEVARD : TRAVAUX
D'AMENAGEMENT ROUTIER**

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevar, indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagements routiers et d'équipement divers pour le collège, le Syndicat Intercommunal du Collège et la Commune d'Allevar concernés par cette artère structurale ont décidé de constituer un groupement de commande afin d'obtenir une offre économiquement plus avantageuse et de mutualiser la procédure de passation des marchés.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la commune d'Allevar assure le rôle de coordonnateur, propose que notre collectivité sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention et il indique que la subvention sera répartie entre la Commune d'Allevar et le Syndicat Intercommunal du Collège au prorata des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général de l'Isère l'attribution d'une subvention et indique que cette subvention sera répartie entre la Commune d'Allevar et le Syndicat Intercommunal du Collège au prorata des travaux réalisés.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

**Délibération n° 150/08 – NOUVELLE
SALLE POLYVALENTE**

Rapporteur : Annie SERVANT

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention carte M'RA avec le Conseil Régional.

Cela permettra ainsi aux lycéens de bénéficier d'un bon de réduction pour l'achat d'une place de spectacle ou d'un abonnement dans la nouvelle salle polyvalente.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Régional Rhône-Alpes la convention carte M'RA.

Vote : unanimité

**Délibération n° 151/08 – CHEQUIER
JEUNES : RECONDUCTION DE LA
CONVENTION**

Rapporteur : Annie SERVANT

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention « Chéquier Jeunes Isère » avec le Conseil Général.

En effet, en reconduisant cette convention, cela permettra aux collégiens de bénéficier :

- d'un bon de réduction de 15 euros pour s'inscrire à l'école des Arts, à l'école de musique ou à l'école municipale des sports.
- d'un bon de réduction de 8 euros pour assister à un spectacle culturel ou à une rencontre sportive dans la nouvelle salle polyvalente.
- d'un bon de réduction de 8 euros pour pratiquer une nouvelle activité culturelle ou sportive.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général de l'Isère.

Vote : unanimité

**Délibération n° 152/08 – ECOLE DES
ARTS : TARIFS 2008/2009**

Rapporteur : Annie SERVANT

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Vie Culturelle, le Conseil Municipal modifie la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2008 et fixe les tarifs pour l'année scolaire 2008/2009 :

	<u>résident</u>	<u>non résident</u>
- cours de dessin et de peinture	83,00 €	162,00 €
- cours de photographie	83,00 €	162,00 €
- cours de sculpture et arts plastiques	83,00 €	162,00 €
- cinéma d'animation	83,00 €	162,00 €
- poterie	83,00 €	162,00 €
- possibilité donnée aux familles de payer par trimestre		
- réduction de 30 % pour les familles nombreuses résidentes.		

Il indique que pour des raisons d'organisation, une partie du matériel est fourni par l'Ecole des Arts aux élèves de toutes les sections. Aussi une participation forfaitaire de 20 € sera demandée en début d'année scolaire dans les activités et pour les publics qui nécessitent d'être fournis en matériel.

***Vote : 22 voix pour
5 abstentions***

Monsieur Yohan PAYAN réitère sa demande de mise en place de tarif en fonction du quotient familial.

Délibération n° 153/08 – OFFICE DE TOURISME : REMBOURSEMENT	Rapporteur : Jean de la CRUZ
------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal que lors du lancement du projet du sentier du Bréda, la commune d'Allevard s'était engagée à apporter un soutien financier à l'office de tourisme à hauteur de 3 000 euros pour une participation au projet d'aménagement thématique du site du bout du monde et du secteur du Bréda.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme d'un montant de 3 000 €.

Vote : unanimité

Délibération n° 154/08 – SUBVENTION	Rapporteur : Georges BIBOUD
--------------------------------------------	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Georges BIBOUD, Conseiller Municipal et Vice-Président du C.C.A.S., le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 000 € au Secours Populaire.

Vote : unanimité

Délibération n° 155/08 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Rapporteur : Georges BIBOUD
---------------------------------------------------------------	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Georges BIBOUD, Conseiller Municipal et Vice-Président du C.C.A.S., le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 951 € à l'ADMR

Le mode de calcul est le suivant :

Population d'Allevard suite au recensement complémentaire : 3 734 habitants

Calcul de la subvention : $3\,734 \times 1,5 \text{ €} = 5\,601 \text{ €}$

Subvention déjà versée : 4 650 €

Soit une subvention exceptionnelle de $5\,601 \text{ €} - 4\,650 \text{ €} = 951 \text{ €}$

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 156/08 – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
----------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel Communal, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs :

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 13 octobre 2008

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 157/08 – PRIMES DE FIN D'ANNEE

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur le Maire, expose que, chaque année, la Commission du Personnel se réunit afin d'attribuer les notes au personnel communal et de déterminer les primes de fin d'année.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire et la Commission du Personnel à définir les primes de fin d'année dans la limite des crédits disponibles au Budget.

Les critères d'attribution, quelle que soit la fonction de l'agent dans la collectivité seront définis lors de la prochaine réunion du personnel.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés à intervenir.

Vote : unanimité

DIVERS

Délibération n° 158/08 – ALLOCATION INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer à Madame Colette DEZEMPTE, receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Vote : unanimité

Délibération n° 159/08 – MOTION CONTRE LA FERMETURE DU SITE DE TYCO ELECTRONICS ET LA SUPPRESSION DE 228 EMPLOIS

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Le Conseil Municipal a pris connaissance du plan de restructuration engagé en Europe par le groupe TYCO ELECTRONICS.

Ce plan prévoit la fermeture de 2 usines en France avec pour conséquence 228 licenciements (emplois permanents) à Chapareillan ainsi que 259 licenciements à Val de Reuil près de Rouen et 33 emplois supprimés au siège social de Pontoise.

Le Conseil Municipal ne peut admettre une décision qui n'est pas justifiée du point de vue du fonctionnement et de la rentabilité économique du site de Chapareillan.

Le Conseil Municipal refuse de partager cette logique de TYCO ELECTRONICS qui a décidé, par ce plan de restructuration, de délocaliser la production des connectiques.

Cette gestion ignore et méprise les conséquences humaines et socio-économiques : ce sont plus de 200 familles (en Isère et en Savoie) et au-delà la vie de la commune et de la vallée qui vont en subir les effets négatifs. De plus, les emplois induits (intérimaires et sous-traitants) ne sont pas pris en compte.

Le Conseil Municipal demande le retrait pur et simple de ce plan de restructuration engagé à l'échelle européenne.

Les élus resteront vigilants et mobiliseront afin d'être solidaires des actions menées pour le maintien du site de Chapareillan.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 160/08 – <u>MUSEE JADIS ALLEVARD : TRAVAUX DE RESTAURATION DES ŒUVRES : DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture indique au Conseil Municipal que le Musée Municipal Jadis Allevard travaille à des opérations de conservation et de restauration préalables à l'ouverture du nouveau musée dans l'ancien casino des thermes, afin de présenter aux visiteurs des collections en bon état et bien mises en valeur.

La demande de délibération porte sur la restauration de deux sculptures, *La Muse des Alpes* et *La Pernelle* de l'artiste allevardin Pierre Rambaud, retrouvées en 2000 dans le grenier de l'école publique d'Allevard.

Ces restaurations s'inscrivent dans un programme de restauration pluriannuel qui a débuté en 2007 avec la restauration de deux sculptures du même auteur, *Bayard* et *Agrippa d'Aubigné*.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Régional Rhône-Alpes et de la DRAC l'attribution de subvention pour des travaux de restauration et adopte le plan de financement

Plan de financement de l'opération de restauration :

	Dépenses	recettes
Restauration <i>La Pernelle</i>	4850 euros HT	
Restauration <i>La Muse des Alpes</i>	5560 euros HT	
DRAC (Etat)		2602 euros HT
Région		2602 euros HT
Commune d'Allevard		5206 euros HT
Total	10410 euros HT	10410 euros HT

*Vote : 26 voix pour
1 abstention*

Délibération n° 161/08 – <u>CRECHE – HALTE GARDERIE « LES PETITS LOUPS » : CONVENTION D’OBJECTIF AVEC LA CAF</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d’objectif à intervenir avec la Caisse d’Allocations Familiales concernant la crèche – halte garderie « les petits loups »

Vote : unanimité

ZONE D’ACTIVITE DE LA MIRANDE

Suite à la demande écrite de Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal, Monsieur Marc ROSSET fait le point sur les problèmes de stabilité de terrain sur la zone d’activité « La Mirande ».

Monsieur l’Adjoint au Maire, après avoir rappelé que deux lots ont été vendus à Messieurs HARRAS et JORQUERA, indique que dans un premier temps Monsieur JORQUERA a fait effectué une étude technique qui concluait à un surcoût de 60 000 € pour la construction. Monsieur ROSSET précise que l’étude technique étant trop sommaire, la commune d’Alleverd est disposée à prendre en charge financièrement le coût d’une étude géotechnique. Bien évidemment, dans l’hypothèse d’un surcoût dans la construction, celui-ci devra être pris en charge financièrement par Monsieur JORQUERA.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 50.

Fait à Alleverd,
le 14 octobre 2008
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD